



Comité d'orientation des formations en santé-environnement (COFSE)

Réunion du 20 juin 2013

Participants :

SYNAPSE : Isabelle PLAISANT

EHESP: Philippe MARIN, Denis ZMIROU, Jean-Luc POTELON, Gilles SAUVAGET, Manuella POUTE

DRH ministère (DRH3): Geoffroy CHARRIER, Nadine DAN

DGS : Charles SAOUT

Absence des 2 représentants d'ARS

Contexte :

Depuis plusieurs années, SYNAPSE a dénoncé l'effondrement des formations continues en santé environnementale, a demandé l'allongement de la formation initiale des techniciens sanitaires, aujourd'hui techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S), a demandé le règlement de la perte de salaire de certains stagiaires IES issus du concours interne... Le contexte de la création du corps des T3S, de la disparition du diplôme d'ingénieur du génie sanitaire favorisent aujourd'hui la transformation des formations initiales et continues des personnels de santé environnementale.

Des facteurs de changement positifs et crédibles sont à souligner:

-au ministère de la santé : l'investissement de la sous direction DRH3 du ministère

-à l'EHESP : le changement de directeur général, la motivation du directeur des études et de nos collègues du département santé-environnement-travail et génie sanitaire,

-à l'IGAS : par sa recommandation dans le rapport RM2011-178 de décembre 2011.

Le comité d'orientation des formations en santé environnement a été créé, à l'initiative de l'EHESP et sur proposition du conseil des formations de l'EHESP auquel SYNAPSE participe (I. PLAISANT). Une première réunion s'est tenue le 20 décembre 2012. La formation initiale des IES sera discutée au prochain comité d'orientation en décembre 2013.

► CR de la réunion du 20 décembre 2012 :

SYNAPSE donne un avis défavorable au PV rédigé par l'EHESP. N'a pas retrouvé ses observations.

Le conseil d'orientation ne donne pas des avis mais peut faire des propositions ou recommandations.

► Nouvelle formation statutaire des IGS

A la rentrée 2014, l'EHESP ne sera plus habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur spécialisé en génie sanitaire.

Or, les recrutements par concours externe dans le corps d'IGS exigent ce diplôme en plus d'un diplôme d'ingénieur ou, depuis 2007, d'un diplôme de niveau I après avis d'une commission d'équivalence. La formation initiale est actuellement de 4 semaines.

Il est donc indispensable de revoir la formation initiale des IGS. Cette nouvelle formation interviendra après le concours.

Dans cette formation initiale pourront participer d'autres ingénieurs qui ne se destinent pas à être IGS mais qui sont intéressés par l'obtention d'un master spécialisé en santé-environnement.

Les ingénieurs-fonctionnaires devront suivre obligatoirement le parcours spécialisé « politiques publiques en santé-environnement » mais n'obtiendront pas automatiquement le master spécialisé.

Trajet de la formation initiale future des IGS fonctionnaires:

Partie 1 : 1an

Tronc commun : 27 semaines (au lieu de 28 aujourd'hui)

+ Parcours spécialisé : 6 semaines (obligatoirement :politiques publiques en santé-environnement).

+ Stage d'études : 6 semaines (SYNAPSE fait observer que la durée est courte et la période inappropriée (juin-juillet))

+ formation complémentaire sur le contexte de travail en ARS/DGS, soutenance du mémoire de titularisation (5 semaines)

Soit 44 semaines au total

SYNAPSE a réclamé du temps d'enseignement sur les institutions et les organisations européennes et internationales, d'acquisition d'anglais technique dans le domaine santé-environnement et de préparation orale à des conférences en anglais .

Partie2 : adaptation à l'emploi (6 mois à faire dans les 2 ans suivants)

2 mois de formation d'adaptation à l'emploi (à définir)

Et en plus au choix :

Choix 1- droit de tirage parmi Sessions de formation continue EHESP, Sessions interécoles, IDEA, ... à préciser

Choix2 : thèse professionnelle pour ceux qui veulent obtenir un mastère spécialisé

Cette formation n'est donc pas automatiquement diplômante, cela reste au choix de l'étudiant .

L'obtention d'un mastère spécialisé (bac+6, intitulé IMR-SET ingénierie et management des risques en santé environnement travail, déjà habilité par la conférence des grandes écoles mais mis de côté actuellement par l'EHESP) est soumis aux contraintes de la conférence des grandes écoles. Notamment, l'étudiant doit faire une « mission professionnelle » de 4 mois débouchant sur une « thèse professionnelle » (résoudre une question préoccupant le milieu professionnel, l'équivalent du mémoire IGS actuel).

SYNAPSE considère que ce n'est pas évident que les DGARS acceptent cette contrainte. Pour que cela ne pose pas de problème, il serait nécessaire que les IGS ne soient pas préaffectés directement après concours.

En outre, le droit à la diplomation de l'étudiant-ingénieur devrait être inscrit dans le décret statutaire en plus du principe des deux formules de formation d'adaptation à l'emploi (dont le contenu serait précisé par arrêté). L'affirmation dans le décret pourrait permettre que ce choix ne soit pas empêché par les DGARS.

La question de la préaffectation n'est pas tranchée.

SYNAPSE précise que le conseil des formations de l'EHESP a fait une recommandation pour que l'EHESP développe à moyen terme un cursus de diplôme d'ingénieur (bac+5).

SYNAPSE informe que l'EHESP doit faire acter par le conseil d'administration du 26 juin la nouvelle stratégie de l'EHESP : santé-environnement fera partie des thèmes prioritaires de l'EHESP.

► Formation statutaire des techniciens sanitaires

La proposition de décembre 2012 s'est affinée. La formation initiale statutaire sera allongée de 4 à 12 semaines.

L'EHESP propose :

- 5 semaines de bases communes dont 1 semaine (?) de tronc commun avec les techniciens de l'ANSM (1 par an)
- 3 semaines de spécialisation: sur 1 seul parcours
parcours environnement intérieur/parcours eau/ parcours environnement extérieur
- 4 semaines de stage

SYNAPSE a demandé que la durée totale puisse être allongée à moyen terme.

En effet, les techniciens assument de nombreuses responsabilités. Ils doivent acquérir des bases techniques solides dans de nombreux champs. (SYNAPSE a été le seul syndicat à s'opposer au recrutement au niveau bac). Ils font partie des corps d'inspection contrôle du code de la santé publique et doivent donc être formés aux méthodes d'inspection contrôle, à la rédaction de rapports d'inspection et d'enquête et à la prévention des contentieux. En outre, ils doivent connaître les systèmes d'informations (SISE-EAUX, SISE-BAIGNADES mais aussi ARIANE-habitat, sise-ERSEI, sise-ERP, siroco...) avant de prendre leur poste.

SYNAPSE a demandé également que des missions de terrain soient intégrées à l'enseignement théorique.

SYNAPSE s'est opposé à la spécialisation dans la formation initiale : ceci est contraire à une vision globale de la santé environnementale dans les différents milieux et à l'intégration des différents facteurs de risques environnementaux. Cette proposition a été soutenue par la DRH et acceptée dans son principe.

► Formation continue

En 2014,

« l'offre catalogue » de l'EHESP :

Nouveautés

- ouverture de la session de formation inspection contrôle en ARS sur la partie « contrôle administratif et technique des règles d'hygiène en ERP » à d'autres personnels, non inscrits sur la formation ICE.
- urbanisme et santé
- évaluation d'impact en santé

Reprise

- inspection et contrôle des captages d'eaux
- lutte contre l'habitat indigne
- politique de lutte contre le bruit (métrologie, réglementation)
- politique de lutte contre le bruit (inspection-contrôle)
- prévention/gestion de la légionellose

SYNAPSE demande de rajouter un module de formation à l'évaluation des risques sanitaires. C'est à une école de santé publique de dispenser ce type de formation et non à l'INERIS !
La demande est acceptée.

L'évolution de l'offre, nouveaux formats

- Liens avec la Formation d'adaptation à l'emploi des T3S
- Regroupements sur des ARS pilotes
- Maladies vectorielles
- Echanges de pratiques professionnelles sur les périmètres de protection

PROCHAINE REUNION DU COFSE EN DECEMBRE 2013